

DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE

ATTESTATION DE VISITE DU SITE

**MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT JEHAN ANGO DE
LA RESIDENCE PANORAMA - SITE DE MONT SAINT AIGNAN
CROUS NORMANDIE
26-006**

Conformément au règlement de consultation, la visite du site est obligatoire.
Lors de cette visite, les candidats doivent faire signer la présente attestation **et devront la joindre aux pièces de leur offre lors de son dépôt.**

Il est rappelé que l'absence de cette attestation dûment complétée et signée entrainera l'irrégularité de l'offre.

La Direction de la stratégie immobilière du Crous Normandie, certifie avoir reçu le :

Date et heure de la visite : le àh.....

L'entreprise....., candidate pour le lotde la consultation désignée ci-dessus,

atteste avoir effectuée la visite du site.

**Nom, fonction et signature du
représentant de l'entreprise et cachet**

**Nom et signature du représentant du
CROUS**

Document à transmettre avec l'offre de prix sur le profil acheteur PLACE, après signature du représentant du CROUS Normandie